

1

## **Titre : Colonisation et pharmacie (1830-1962) : une présence diversifiée de 130 ans des pharmaciens français.**

Bruno Bonnemain, Villeparisis, France

### Introduction

Depuis quelques années, le passé colonial de la France ne cesse d'alimenter des débats. Mais la place de la pharmacie dans cette histoire coloniale n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Notre étude s'intéresse ici à la période 1830-1961, bornée d'un part par la conquête de l'Algérie et d'autre part par la fin de l'empire colonial français. Mais la période faste de la conquête coloniale coïncide avec la Troisième République. « C'est dans la poussée nationaliste, consécutive aux événements de 1870-1871 qu'il faut rechercher la vraie cause de l'expansion coloniale » écrivait Henri Brunschwig en 1960. Dans ce contexte, la Pharmacie française, au cours de l'expansion coloniale du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, va participer sous des formes très diverses à écrire l'histoire des colonies et de la colonisation. Les pharmaciens vont apporter leur compétence en tant que pharmaciens militaires, botanistes, mais aussi comme professeurs, chimistes, industriels et même comme administrateurs. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons ici en voir quelques exemples emblématiques qui montrent à l'évidence la place essentielle de la pharmacie pendant ce qu'on a appelé « l'aventure coloniale » de la France.

1. Les pharmaciens militaires : des pharmaciens de la marine aux pharmaciens coloniaux.

Le Service de Santé des Troupes Coloniales (1890-1968) occupe une place exceptionnelle dans l'histoire sanitaire des colonies avec l'Ecole du Pharo à Marseille qui forma 386 pharmaciens de 1905 à 1980. Le Corps de Santé Colonial, créé en 1903, avait pour mission de soigner, chercher et former. Le Pharmacien colonial avait de très nombreuses tâches ou spécialisations possibles : il était gestionnaire des hôpitaux, gestionnaires des « pharmacies d'approvisionnement » militaires ou civiles, inspecteur des pharmacies, chimiste, biochimiste, botaniste et chercheur. Il contribuait également à la répression des fraudes et à la rédaction des expertises toxicologiques et de médecine légale.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les pharmaciens militaires s'intéressèrent aux plantes des pays qu'ils exploraient et colonisaient. Un bon exemple est donné par **Louis-Ernest Braemer** (1858-1935), né à Strasbourg, pharmacien de 1<sup>e</sup> classe et docteur en médecine (1893). Bien qu'ayant peu voyagé (il n'est resté que 2 ans en Algérie), il publia de très nombreux ouvrages ou articles de botanique dont « les plantes médicinales en Afrique » en 1894 où il considère son époque comme celle de « l'exploration des terres australes, africaines et océaniques ». On peut également rappeler **Edouard Raoul (1845-1898)**. Après avoir servi successivement en Guadeloupe, en Guyane, à Tahiti, à la Réunion, en Indochine, à Madagascar et même à Formose, il est chargé d'une mission d'agronomie tropicale pour rechercher dans les colonies des plantes utiles à acclimater. Il crée un Jardin botanique à Tahiti et devient le 3<sup>e</sup> membre du Conseil Supérieur des Colonies.

Le relais de ces explorateurs militaires botanistes est pris au XX<sup>e</sup> siècle : la Mission d'Etude des Plantes Médicinales Tropicales de l'Afrique, créée en 1930, permet au pharmacien

2

colonel Lafitte de récolter des centaines d'échantillons de plantes provenant de Madagascar, d'Inde, et du Congo.

Le pharmacien colonial peut aussi se révéler un acteur essentiel de la colonisation. Ce fut le cas du pharmacien Victor Liotard (1859-1916) qui entra à l'École de Médecine et de Pharmacie Navale de Rochefort d'où il sortira en 1883, puis accompagna Galliéni au Soudan en 1886. En 1891, Savorgnan de Brazza l'aide à quitter la Marine et à rejoindre le Service de Santé des Colonies. Il le charge d'établir l'hydrographie du bassin du Congo et de développer l'influence française vers l'Oubangui dont il devint le gouverneur en 1894. Quittant le Service de Santé, l'ancien pharmacien colonial sera successivement gouverneur du Dahomey, de la Nouvelle-Calédonie et de la Guinée.

## 2. Les pharmaciens botanistes et les colonies

Malgré l'importance des pharmaciens militaires, les colonies ont aussi été sillonnées pendant cette période par des pharmaciens botanistes qui ont aussi largement contribué à valoriser l'empire colonial français. Parmi les motifs de l'effort de colonisation entrepris par les nations européennes, l'exploration botanique a joué un rôle essentiel. Botanistes et pharmaciens vont, au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, poursuivre le travail de recensement des plantes et de création de Jardins Botaniques, mais vont progressivement changer d'objectif : contrairement à leurs aînés qui se contentaient souvent de décrire et de classer leurs découvertes botaniques, les scientifiques de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle vont chercher aussi à repérer les plantes utiles, que ce soit sur le plan de la Santé Publique, ou pour l'usage alimentaire et industriel. La figure de Emile Perrot (1867-1951) est emblématique à cet égard. Professeur de botanique à l'École de Pharmacie de Paris de 1902 à 1937, il illustre parfaitement cette évolution des idées sur la matière médicale et sur les colonies. Ses prédécesseurs, Gaston Guibourt (1790-1867) et Gustave Planchon (1833-1900) travaillaient encore et surtout à la classification et à la description des drogues végétales. Léon Guignard et surtout E. Perrot vont au contraire chercher à mettre en évidence la substance active dans la plante. Ce dernier fait la promotion de la Pharmacognosie, « l'étude scientifique appliquée des matières premières d'origine végétale ou animale destinées à un usage thérapeutique » (Communication à l'Académie de Médecine en 1908). Ses recherches vont aboutir à deux points essentiels : 1<sup>o</sup>) faire en sorte que les substances actives soient identifiées et valorisées ; 2<sup>o</sup>) s'appuyer sur l'Empire Colonial français pour y mettre en valeur les richesses locales et traduire ces découvertes en atout économique pour la France et son Empire colonial.

E. Perrot a en effet le souci de mettre en valeur les produits des colonies pas seulement par intérêt scientifique, mais aussi pour doper l'économie française et celle de l'Empire colonial. Deux événements vont permettre à E. Perrot d'aller dans ce sens :

- le premier concerne l'Exposition Coloniale de 1906. C'est à cette Exposition que Perrot put, en compagnie de son ami, le Professeur Auguste Chevalier, s'initier à la connaissance des productions coloniales. A la suite de cette Exposition, Perrot va s'engager pour soutenir l'œuvre coloniale pour le développement des plantes utiles. Il va collaborer, dès 1907 à la *Quinzaine Coloniale*, organe de l'Union Coloniale Française, et publiât dès lors des dizaines d'articles et de notes de lecture dans une rubrique « Les sciences dans leur rapport avec les Colonies ».

3

- Le deuxième évènement important fut la 1<sup>o</sup> guerre mondiale où la France va cruellement manquer, dès 1916, des matières premières des médicaments. Pour prendre un exemple majeur, on peut citer le Quinquina pour lequel Java, aux Indes Néerlandaises (Indonésie), avait le monopole de la culture. Ce monopole eut pour conséquence immédiate de priver de quinine certains belligérants pendant le conflit.

Ces évènements vont conduire la France à réagir, d'autant plus que la Première Guerre Mondiale permit à beaucoup de Français de découvrir qu'ils possédaient un empire. Le parti colonial se félicite alors que la France, à travers les heures difficiles de la guerre, découvre ses colonies et leur rôle pour le salut national. A partir de 1916, la propagande coloniale atteint des sommets et promet des merveilles du « réservoir colonial ». E. Perrot, quant à lui, s'était bien intégré aux réseaux influents en matière de recherches scientifiques coloniales. En 1917, Maginot, ministre des Colonies, entame une consultation en vue de tracer un programme d'action économique immédiat et à plus long terme pour l'empire. E. Perrot va dès lors s'intégrer dans l'équipe gouvernementale mise en place après la 1<sup>o</sup> guerre pour réaliser un vaste programme de production des plantes médicinales en France et dans les Colonies. Pour cela, dès avril 1918, le Ministère du Commerce et de l'Industrie crée le Comité Interministériel des Plantes Médicinales, dont le but est d'organiser, développer et intensifier la culture et la récolte des plantes médicinales, dont le Vice-président est E. Perrot. Il s'agit, déclare le Ministre Clementel, de rattraper le retard de la France et de mettre en valeur son domaine colonial. L'enjeu n'est rien moins que la puissance et l'indépendance économique du pays. Une commission de Culture des Plantes Exotiques est créée et va examiner les possibilités de production dans les colonies. Pour le Pavot, le Séné et l'Artémise à Santonine, la commission estima que les colonies pouvaient produire la totalité de ces plantes. La culture du pavot était envisagée au Maroc et en Tunisie. On envisagea la culture du Séné au Maroc mais aussi au Dahomey.

La question du quinquina va prendre sur cette période des années 1920 une importance croissante. E. Perrot va tout d'abord collaborer avec Alexandre Yersin pour introduire le quinquina en Annam. Il va aussi faire des essais au Cameroun et à Madagascar, et publie en 1926 un ouvrage sur le sujet : Quinquina et quinine. Il publie la même année une synthèse générale sur les efforts de l'Office National des Matières Premières Végétales de 1914 à 1926 sous le titre : « Sur la culture des quinquinas dans les Colonies Françaises ». Perrot y rappelle les travaux entrepris depuis 1917 et les efforts de Yersin. L'Académie des Sciences coloniales, fondée en 1922, à l'initiative de P. Bourdarié, et dont un de ses membres éminents sera E. Perrot, fut rattachée au Ministère des Colonies en 1926.

Le point d'orgue de toute cette intense activité de la France dans ses colonies sera l'Exposition Universelle Coloniale de 1931 où E. Perrot est en charge de la partie pharmaceutique. Cette Exposition coloniale, longuement préparée, était destinée à constituer « la vivante apothéose de l'Expansion de la France sous la Troisième République et de l'effort colonial des nations civilisées éprises d'un même idéal de progrès et d'humanité », comme le déclarait Olivier, le gouverneur général de l'Exposition, en 1932).

### 3. Les pharmaciens d'officine dans les colonies françaises

4

Comme nous l'avons vu précédemment, les pharmaciens militaires vont constituer pendant longtemps la base de la pharmacie des colonies. Mais, pendant les premières années de colonisation, et parfois fort longtemps, sorciers et guérisseurs étaient les grands dispensateurs de médicaments, chaque territoire ayant sa pharmacopée, aussi variée que pittoresque. Cependant, dans toutes les colonies, la pharmacie civile va progressivement prendre sa place, et le plus souvent très tôt dans l'histoire de la colonisation. La France de la Monarchie de Juillet se croit en effet surpeuplée avec ses 32 millions d'habitants en 1830. En Algérie, par exemple, des colons se présentent immédiatement dans le sillage de l'armée. L'exercice de la pharmacie d'officine dans les Colonies, quant à elle, sera d'abord marquée par l'absence initiale de réglementation, puis par l'existence d'ordonnances locales, diverses et plus ou moins respectées, et finalement par le rapprochement progressif et inégal selon les territoires avec la législation métropolitaine. En 1948, les départements d'Outre-Mer doivent déjà respecter la loi de 1941. L'Ordre des Pharmaciens est désormais ouvert aux pharmaciens de ces départements. Il faudra par contre attendre 1953 et 1954 pour que l'ensemble du Code de la Santé public soit applicable dans les Territoires d'Outre-Mer.

Il n'est pas possible de répertorier ici le détail de l'histoire des officines dans les différents territoires. On peut cependant signaler qu'aux Antilles, on trouve des pharmaciens d'officine dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et plus encore après l'établissement de règlements locaux au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs officines sont ouvertes à l'époque et fonctionnent bien. En 1848, les « gens de couleur » purent accéder au diplôme de pharmacien.

#### 4. Les professeurs de pharmacie

Dès l'origine, au lendemain de 1815, le gouvernement français se préoccupe d'enseignement aux colonies. Il faudra attendre cependant plusieurs décennies avant qu'un enseignement supérieur soit mis en place dans quelques colonies, et plus encore pour l'enseignement de la pharmacie. Les pharmaciens coloniaux occupèrent une place importante dans l'enseignement supérieur dispensé Outre-Mer. A l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Hanoï, par exemple, les pharmaciens du Corps de Santé Colonial y enseignaient toutes les disciplines, cumulant leurs fonctions avec celles de chargés de cours. Devenue Ecole de Médecine et de Pharmacie en 1923, elle délivrait des diplômes acceptés en équivalence à ceux de la métropole. En 1936, lui fut accordé le titre de « Faculté mixte de médecine et de pharmacie ». A partir de 1938, on nomme des professeurs titulaires à temps plein pour certaines matières. La botanique et la chimie sont confiées à des pharmaciens coloniaux et parfois à des professeurs de la Faculté des Sciences.

Des Ecoles de Pharmacie verront progressivement le jour à Dakar, Pontdichery, Tananarive, Alger...

#### 5. Colonisation et industrie du médicament

Directement ou indirectement, de nombreux industriels vont se trouver sollicités pour être en relation ou investir dans nos colonies entre 1830 et 1962. mais je n'aurais pas le temps d'en parler ici mais je ne peux pas ne pas mentionner Banania, qui, à son origine, fut bel et bien la création d'un pharmacien de Courbevoie en 1912. Ce dernier va associer au cacao la farine de bananes, mise à la mode par l'expansion coloniale de la France. Banania va développer une image de marque fondée sur la glorification de l'empire colonial avec son sympathique tirailleur sénégalais, qu'il avait pris comme employé dans son officine.

## Conclusion

Le Général de Gaulle s'exprime ainsi dans ses Mémoires, à propos de la fin des colonies : « Notre pays avait fourni, naguère, un immense et glorieux effort pour conquérir, organiser, mettre en valeur, l'ensemble de ses dépendances. Par l'épopée coloniale, il avait cherché à se consoler de la perte de ses possessions lointaines des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, puis de ses défaites en Europe : 1815, 1870... Il était fier de la réussite humaine que représentait le début du développement moderne réalisé dans ces frustes contrées grâce à l'action de tant de soldats, d'administrateurs, de colons, d'enseignants, de missionnaires, d'ingénieurs ».

Concernant l'action sanitaire, les historiens restent aujourd'hui partagés sur le bilan global de la colonisation. Mais au moment où les Etats accèdent à l'indépendance et prennent en charge leur santé publique, nous dit Pluchon, la France laissait sur les territoires où elle avait exercé son influence plus de 4000 formations sanitaires, dont 2500 dispensaires, 216 hôpitaux, 360 maternités, sans compter les centres spécialisés et les établissements d'enseignements. Les pharmaciens en tout cas, comme nous l'avons vu, ont largement pris part, à tous les niveaux et sous des formes très variées, à l'aventure coloniale française et ont œuvrés à la mise en valeur de l'empire ainsi qu'à l'œuvre civilisatrice voulue par la France. Cette participation active a été incarnée par des figures pharmaceutiques militaires et civiles, comme Emile Perrot qui restera sans doute un des plus représentatifs du rôle des pharmaciens dans l'empire colonial.

A partir de la seconde guerre mondiale, on remplacera la notion de mise en valeur par le développement tant social qu'économique. Mais c'est sans doute grâce à la reconnaissance du rôle de la science dans le développement économique des colonies françaises qu'aboutira en 1943 la création de l'Office de la recherche scientifique coloniale, qui deviendra l'Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-Mer (ORSTOM). Le décret du 5 novembre 1998 introduisit sa nouvelle appellation d'Institut de recherche pour le développement (IRD) dont la mission reste en particulier de promouvoir et de réaliser des recherches scientifiques et techniques susceptibles de contribuer de façon durable au progrès économique, social et culturel des pays en développement.